



BILAN 1987 DES AIDES ACCORDEES
AUX COLLECTIVITES LOCALES

I - Dossiers traités (cf tableau I)

En 1987 la Division Collectivités Locales a traité 453 dossiers d'un montant de travaux de l'ordre de 300 MF représentant une aide théorique de 81 MF.

Les aides attribuées (229 dossiers, soit 50 % des dossiers traités) représentent 49,2 MF (60 % des aides théoriques) pour un montant subventionnable de 157 MF (50 % du montant total des travaux) :

	Nombre	Montant (MF)	Aides (MF)
Opérations isolées	141	70,1	20,4
Opérations contractualisées	88	86,9	28,8
Aides attribuées	229	157	49,2

Les aides refusées (224 dossiers, soit 50 % des dossiers traités) représentent 31,6 MF (40 % des aides théoriques) pour un montant subventionnable de 144 MF (50 % du montant total des travaux) :

	Nombre	Montant (MF)	Aides (MF)
Refus technique	153	97,6	21,1
Refus par sélectivité	71	46,4	10,5
Aides refusées	224	144	31,6

2 - Dossiers aidés (cf tableau I)

La répartition par région et département est la suivante :

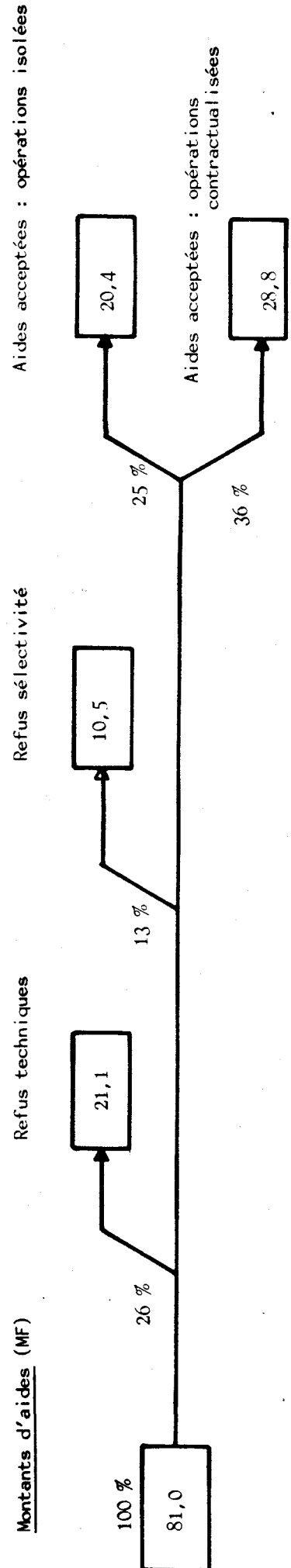
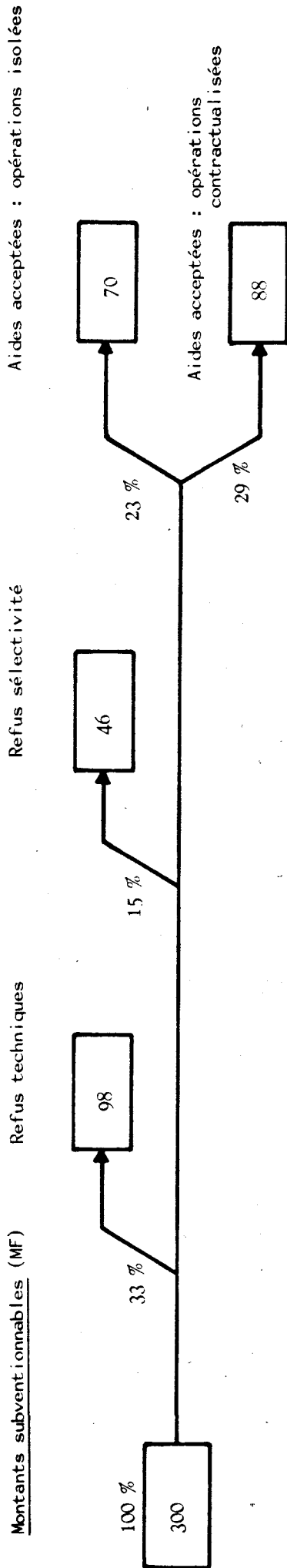
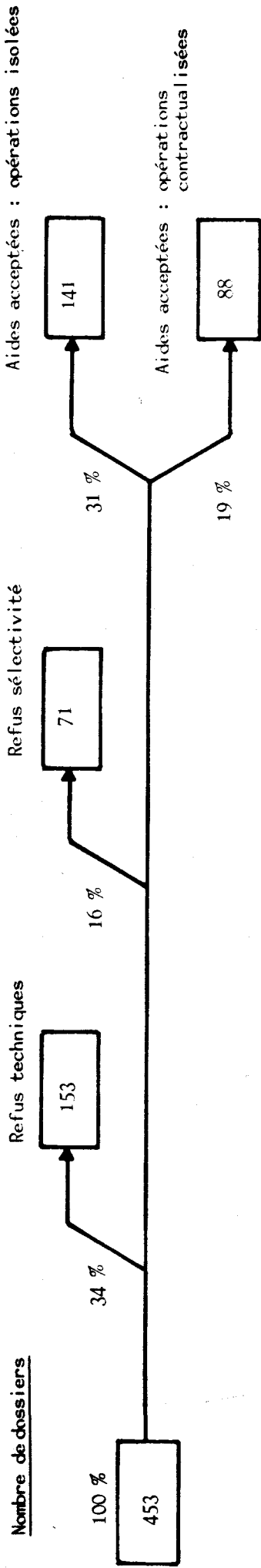
ALSACE : 54 % (HAUT-RHIN : 20 %, BAS-RHIN : 34 %)

MOSELLE - MEURTHE ET MOSELLE : 38 % (MOSELLE : 29 %,
MEURTHE ET MOSELLE : 9 %)

Autres départements : 8 %

Les subventions représentant environ 40 % des aides accordées.

YG/EP le 15 Janvier 1988



ANNEXES

Tableau I : Ensemble des dossiers traités en 1987 : récapitulatif financier

Tableau II : Montant des aides accordées par type d'opération :

Tableau II.1 : Epuration

Tableau II.2 : Etude

Tableau II.3 : Réseau

Tableau II.4 : Contrat signé

Tableau III : Détail des tableaux II

Tableau IV : Liste des opérations aidées ~~ou refusées~~ en 1987 classées par département